



UN PROBLÈME ?



UNE SOLUTION !

Une réponse vous sera apportée
dans votre académie



**PRÉVENIR LE
CYBERHARCÈLEMENT**

AGIR ENSEMBLE

AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

PARLES-EN !

LE CYBERHARCÈLEMENT EST UN DÉLIT PUNI PAR LA LOI.

Si tu en es victime, **ne reste pas seul(e)**, parles-en à tes parents et à un adulte dans ton établissement.

LES ÉLÈVES AMBASSADEURS SONT AUSSI LÀ POUR T'AIDER.

On parle de **cyberharcèlement** lorsqu'une ou plusieurs personnes utilisent les moyens de communication numériques **pour porter atteinte à l'intégrité morale d'une personne, qui ne peut pas facilement se défendre seule**, de manière délibérée et répétée dans le temps.

LE CYBERHARCÈLEMENT, CELA PEUT ÊTRE...

- ✓ Des intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne.
- ✓ La diffusion de rumeurs.
- ✓ Le piratage de compte et/ou l'usurpation d'identité digitale.
- ✓ La création d'un groupe, d'une page ou d'un sujet de discussion sur un réseau social à l'encontre d'une personne.
- ✓ La publication de photo ou vidéo embarrassante ou humiliante de la victime.
- ✓ Le *sexting* non consenti (contraction de « sex » et « texting » pour désigner l'échange de contenus à caractère sexuel par SMS ou messagerie) ou encore le *revenge porn*.
- ✓ Le chantage à la webcam...

Garde toujours les preuves de ton harcèlement dans ton coffre-fort numérique ! C'est important dans le cadre d'un dépôt de plainte !

Selon l'article 222-33-2 du Code pénal, le **cyberharcèlement** est une circonstance aggravante du harcèlement moral, « lorsque les faits ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique »

SUIS-JE CONCERNÉ(E) ?

CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES ! ON PEUT ÊTRE VICTIME D'UN ABUS DE CONFIANCE.

Le cyberharcèlement peut avoir lieu sur les réseaux sociaux, messageries instantanées, forums, tchats, jeux en ligne, courriers électroniques, sites de partage de photographies, blogs...

NE T'ISOLE PAS, ALERTE SANS TARDER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

30 18

Le 3018 dispose de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus en quelques heures sur les réseaux. Il est partenaire du ministère de l'Éducation nationale, de la plateforme PHAROS et du 119 Enfance en danger, pour réaliser des signalements prioritaires.

Il conseille les victimes dans leurs formalités pour porter plainte le cas échéant.

Avec l'accord de l'appelant, les signalements faits auprès du 3018 seront transmis aux référents harcèlement académiques pour assurer un suivi immédiat de la situation au sein de l'école.

Télécharge l'application 3018 sur ton téléphone
Gratuit et confidentiel



QUATRE FONCTIONS CLÉS

- 01 Une prise de contact instantanée**
au travers d'un tchat avec un professionnel du 3018, ainsi que le contact direct au numéro national 3018
- 02 Le stockage des preuves du harcèlement vécu**
(captures d'écran, photos, lien url...) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, transférable aux équipes du 3018
- 03 Un accès rapide à des fiches pratiques**
sur le cyberharcèlement pour s'informer de ses droits et savoir comment réagir
- 04 L'auto-évaluation de sa situation**
à l'aide d'un questionnaire pour encourager la victime à demander de l'aide

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

24% des familles ont été confrontées au moins une fois à une situation de cyberharcèlement.

En France, un enfant reçoit son premier appareil numérique en moyenne à l'âge de 10 ans et 20% des jeunes de 8-18 ans déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement. C'est pour mieux accompagner les victimes de cyberharcèlement que l'application 3018 a été lancée.

